

COMMENT ET OÙ SE RENSEIGNER ?

La Région à votre service...

Un numéro vert gratuit :

Pour tout renseignement sur l'apprentissage :

N° Vert 0 800 00 59 62

(appel gratuit depuis un poste fixe)

Un site Web :

www.apprentissage.nordpasdecalais.fr

Une adresse :

Conseil régional Nord-Pas de Calais

Direction des Formations Initiales
151, avenue du Président Hoover
59555 LILLE CEDEX

... et des professionnels à votre disposition pour vous accompagner dans votre réflexion et vos démarches :

- **Centre d'Information et d'Orientation (CIO)** le plus proche de votre domicile et **Centre de Documentation et d'Information (CDI)** de votre établissement scolaire
- **Centre Information Jeunesse (CIJ)**
Pour connaître le CIJ le plus proche de chez vous, contactez le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) : 2, rue Nicolas Leblanc - 59000 Lille
Tél. : 03 20 12 87 30 - www.crij-npdc.fr
- **ONISEP**
8, bd Louis XIV - 59800 Lille - Tél. : 03 20 15 81 61
www.onisep.fr
- **Mission Locale** : contactez la mairie de votre domicile

Chambre de Commerce et d'industrie :

Point A - www.nordpasdecalais.cci.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat :

Service d'information et d'aide à l'orientation
www.artisanat-npdc.fr

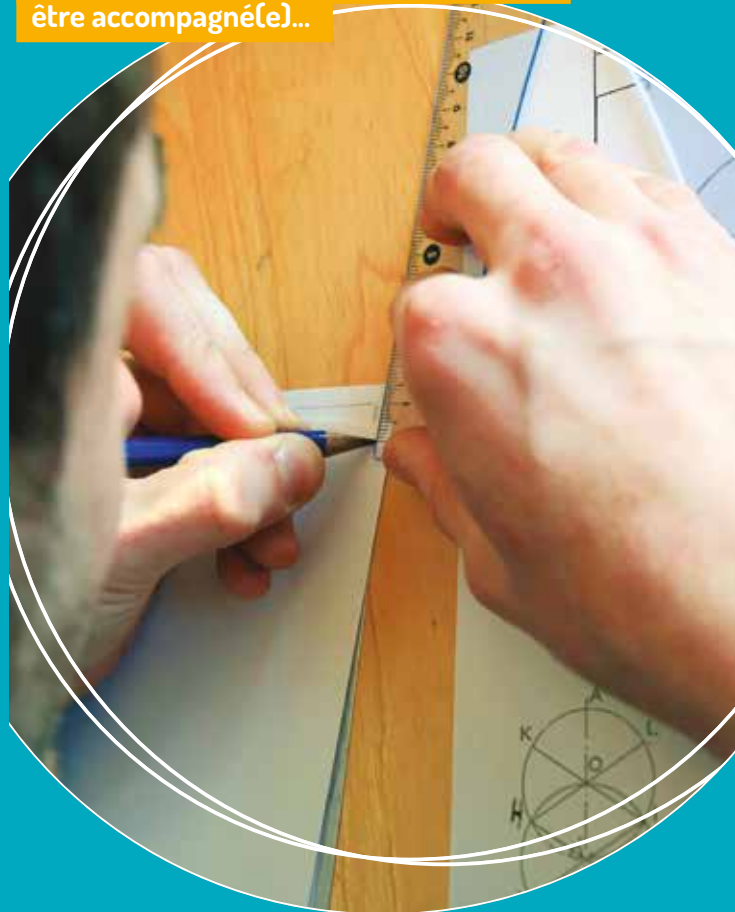
Chambre d'Agriculture :

www.agriculture-npdc.fr

2014 | 2015

Être apprenti(e) en Nord-Pas de Calais

Suivre une formation, signer un contrat,
être accompagné(e)...



RÉGION
NORD-PAS DE CALAIS

L'APPRENTISSAGE, UNE CLÉ POUR LE DIPLÔME ET L'EMPLOI

L'apprentissage, c'est préparer un diplôme et choisir un métier.

Comment ?

Vous préparez un diplôme **en travaillant dans une entreprise ou un établissement public** (services de l'État, collectivités locales, hôpitaux...), **en vous formant simultanément dans un Centre de Formation d'Apprentis (CFA).**

Les points forts :

- Vous suivez une formation diplômante,
- Vous signez un contrat de travail,
- Vous recevez un salaire,
- Vous vous construisez une expérience professionnelle.

Autant d'atouts qui vous permettront, après la formation, de **trouver plus facilement un emploi.**

L'apprentissage ne concerne pas uniquement les métiers manuels...

... comme mécanicien, peintre ou cuisinier. Il forme aussi par exemple aux métiers d'ingénieur, de photographe, de comptable, également à certaines carrières paramédicales (préparateur en pharmacie, prothésiste dentaire), ou encore aux carrières de la fonction publique, moyennant, dans certains cas, le passage d'un concours.



L'offre de formation par apprentissage en Nord-Pas de Calais est consultable en ligne sur :

www.moncontratdapprentissage.nordpasdecalais.fr

Par ailleurs, **le Guide de l'apprentissage** recense toutes les informations et tous les CFA de la région.

Il est téléchargeable sur :

www.apprentissage.nordpasdecalais.fr

Celui-ci est aussi disponible dans les Centres d'Information et d'Orientation (CIO), les Centres d'Information Jeunesse (CIJ), les missions locales, le Pôle Emploi, les mairies, les CFA, etc.



**Du CAP aux diplômes d'ingénieur,
il existe près de 430 diplômes
préparés dans le Nord-Pas de Calais,
répartis à la rentrée 2014
dans 31 CFA et 256 sites de formation !**

LA RÉGION AIDE LES APPRENTI(E)S DU NORD - PAS DE CALAIS

pour se déplacer et se loger...

■ Une aide aux TRANSPORTS et à l'HÉBERGEMENT

Cette aide est confiée par la Région aux CFA afin qu'ils versent aux apprenti(e)s une contribution dont le montant est calculé en fonction du nombre de kilomètres entre le domicile et le lieu de formation :

- **Moins de 5 Km : 0 €**
- **Entre 6 et 25 Km : 160 €/an**
- **Entre 26 et 50 Km : 230 €/an**
- **Entre 51 et 75 Km : 320 €/an**
- **Entre 76 et 100 Km : 430 €/an**
- **Plus de 100 Km : 560 €/an**

■ Une aide à la RESTAURATION est prévue :

- **Pour tou(te)s les apprenti(e)s**, la Région verse par le biais du CFA **1,50 € par déjeuner en formation**.
- **Pour les apprenti(e)s internes**, la Région verse par le biais du CFA une aide supplémentaire de **1,50 € par dîner en formation**.

Cette aide est versée sous réserve de la présence de l'apprenti(e) en formation.

... pour s'équiper...

■ Une AIDE À L'ÉQUIPEMENT :

Un chéquier équipement d'une valeur totale de **200 €** est envoyé en début d'année scolaire à tou(te)s les apprenti(e)s inscrit(e)s dans un CFA du Nord-Pas de Calais sur demande.

Il est composé de chèques de 5 à 10 € valables auprès de tous les commerçants et partenaires du dispositif.

A partir de la rentrée 2014, la demande de chèquiers est totalement dématérialisée.

chequiers.nordpasdecals.fr

... pour faire face à une situation difficile

■ Le FONDS DE SOLIDARITÉ DES APPRENTI(E)S

Ce fonds permet à tout(e) apprenti(e) inscrit(e) dans un CFA du Nord-Pas de Calais qui rencontre une difficulté exceptionnelle de solliciter son CFA pour obtenir une aide.

L'État et la Région confient chaque année aux CFA une enveloppe financière destinée à répondre à ces besoins exceptionnels :

- **Se soigner** (ex. : participation financière aux soins médicaux non pris en charge par la Sécurité sociale) ;
- **Se loger** (ex. : aide au logement après exclusion du foyer familial ou suite à un accident domestique) ;
- **Se nourrir** (ex. : prise en charge d'une partie des frais de restauration suite à une situation d'endettement) ;
- **Se déplacer** (ex. : aide à la réparation d'un véhicule à la suite d'un accident) ;
- Ou toute difficulté particulière pouvant se présenter dans la vie de l'apprenti(e).

Comment demander l'aide ?

Vous devez vous adresser à votre CFA qui vous aidera à remplir un dossier de demande et le soumettra pour avis à sa commission interne.

Vous serez rapidement informé(e) de la décision et, le cas échéant, du montant accordé.



L'APPRENTISSAGE, MODE D'EMPLOI

À quel âge peut-on entrer en apprentissage ?

Vous pouvez devenir apprenti(e) si vous avez, le premier jour de votre contrat, entre 16 et 25 ans, ou si vous avez 15 ans et que vous avez terminé le premier cycle de l'enseignement secondaire (fin de 3^e).

Il n'y a pas de limite d'âge si vous êtes en situation de handicap ou si vous souhaitez créer ou reprendre une entreprise.

Comment se passe la formation ?

Tout en travaillant et vous formant dans une entreprise, vous suivez une formation théorique et pratique dans un **Centre de Formation d'Apprentis (CFA)**, auquel votre employeur vous inscrit (le temps consacré à cette formation est inclus dans votre horaire de travail).

Au terme de votre apprentissage, vous vous présentez à un **examen de l'enseignement professionnel ou technique, secondaire ou supérieur (CAP, Bac pro, BTS, Licence pro, diplôme d'ingénieur, ...)**.

Quel est le salaire d'un(e) apprenti(e) ?

Vous êtes salarié(e) et, à ce titre, vous bénéficiez **d'un salaire, de congés payés, de la Sécurité sociale, de la retraite...**

Le salaire dépend de **votre âge** et de **l'année de contrat** :

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année
MOINS DE 18 ANS	25% du SMIC	37% du SMIC	53% du SMIC
18 / 20 ANS	41% du SMIC	49% du SMIC	65% du SMIC
21 ANS ET +	53% du SMIC	61% du SMIC	78% du SMIC

Taux en vigueur en septembre 2014

Si cela est plus favorable, le pourcentage s'applique sur le Salaire Minimum Conventionnel de la convention collective applicable à votre entreprise et correspondant à l'emploi que vous occupez.



Comment trouver une entreprise ?

L'entreprise est essentielle : c'est l'employeur qui signe le contrat d'apprentissage et qui permet ensuite l'inscription en Centre de Formation d'Apprentis (CFA). Par ailleurs, le maître d'apprentissage vous accompagne tout au long du contrat pour vous transmettre son savoir-faire.

Toutes les pistes sont bonnes : **relations personnelles, annuaires, offres d'emploi dans les journaux**. N'hésitez pas à aller en entreprise déposer directement votre CV.

Plusieurs organismes existent pour vous aider à rechercher une entreprise, à faire une lettre de motivation, à préparer un entretien d'embauche : **les Centres Information Jeunesse (CIJ), les services d'information et d'aide à l'orientation de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, les Points A de la Chambre de Commerce et d'Industrie, certains Centres de Formation d'Apprentis (CFA), les Centres d'Information et d'Orientation (CIO), les Missions Locales, Pôle Emploi...**

**VOUS RECHERCHEZ UN EMPLOYEUR ?
UNE FORMATION PAR APPRENTISSAGE ?**

www.moncontratdapprentissage.nordpasdecalais.fr